



Observatoire de la forêt méditerranéenne

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



" Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans cet Hôtel de Région, qui devient peu à peu ce parlement régional où s'exprime, dans notre souci de démocratie participative, les forces vives de notre région.

Je voudrais remercier tout particulièrement André WERPIN, Président du Comité de Pilotage de l'Observatoire de la Forêt, qui a vécu malheureusement de très près les incendies de l'année dernière dans sa commune de La Garde Freinet et qui, pour la deuxième fois, a accepté que l'Observatoire, structure créée dans le cadre du Contrat de Plan avec l'Etat, les Communes forestières et l'Entente interdépartementale contre l'incendie, soit le support à nouveau de notre réflexion commune.

Le souvenir douloureux de l'été 2003 est encore fortement présent dans nos mémoires, et nous éprouvons tous, ici réunis dans cet hémicycle, une certaine inquiétude à la veille de l'été.

Depuis plusieurs mois, chacun de nous, sapeurs-pompiers, forestiers, comité feux de forêt, élus, techniciens des collectivités publiques ou de l'Etat, préparons cette campagne avec une certaine crainte et sommes désormais occupés à régler les derniers préparatifs.

Pourtant, huit mois après cette réunion organisée ici par l'Observatoire qui nous avait permis de dégager plusieurs pistes de réflexions et d'actions et pour laquelle, Colonel JORDA, vous nous aviez déjà fait l'honneur d'être le grand témoin, nous éprouvons le besoin de nous réunir, et d'échanger à nouveau nos idées, confronter nos expériences, articuler nos interventions.

Certes, l'article premier du code forestier précise que la politique forestière relève de la compétence de l'Etat. La loi de juillet 2003 sur la prévention des risques naturels et technologiques ne confère, et je le regrette, strictement aucune compétence aux Régions, tout comme la loi de 1987 sur la sécurité civile à laquelle est amenée à se substituer la loi en débat ce jour même au Sénat et à laquelle nous devons être attentifs.

Comment toutefois, les élus régionaux pourraient-ils se désintéresser d'une question aussi sensible que celle de la protection de nos forêts contre l'incendie ? Comment la Région pourrait-elle refuser d'exprimer sa solidarité auprès des élus, des habitants des communes concernées par les incendies ? N'y a-t-il pas meilleur moyen pour cela que de concentrer nos efforts sur la prévention ?

Agir efficacement pour la Défense des Forêts contre l'Incendie nécessite que nous replacions nos réflexions dans une problématique globale d'aménagement du territoire, et c'est là de la compétence de la Région, en intégrant les préoccupations liées à l'agriculture, l'urbanisme, la pression foncière qui entretenue par une spéculation devenue insupportable gagne désormais les moyens et haut pays de notre région, l'hydraulique, les moyens de communication, le développement touristique.

Aussi la Région a-t-elle développé dans ce domaine une politique offensive : les pistes, citernes, débroussaillments, notre soutien aux comités feux de forêt, notre partenariat avec l'association REMIFOR et l'école de sapeurs-pompiers de Valabre dont je salue ici le Directeur, le Colonel BARDO, le guide du débroussaillage, les campagnes de sensibilisation du public, le projet européen que nous portons avec le Département de l'Hérault, notre partenariat avec la forêt privée et l'Office National des Forêts, sont autant d'actions qui illustrent notre volonté d'agir, dans le respect de nos compétences, dans un souci constant de partenariat et d'efficacité, mais



Observatoire de la forêt méditerranéenne

aussi avec une volonté déterminée d'être entendus et respectés dans la définition des politiques publiques de prévention des incendies.

Je vois d'ailleurs, dans votre présence parmi nous, Monsieur le Préfet, et je vous en remercie, le signe d'une volonté d'ouverture, de partenariat et de concertation avec l'ensemble des acteurs mais aussi un témoignage de la reconnaissance de ce que représente la Région, et du rôle qu'elle doit jouer à vos côtés pour la définition de ces politiques publiques de prévention des incendies. J'en profite pour vous lancer un appel afin que la Région soit associée aux réflexions en cours pour l'élaboration des plans départementaux de prévention contre les incendies et réfléchisse avec vous à une mise en cohérence à l'échelle régionale.

Lors de nos précédentes rencontres, ici même, le 14 octobre 2003, nous avons longuement débattu de questions majeures telle que les conditions d'efficacité, au regard de la propagation des incendies, des infrastructures de prévention et d'équipement du terrain, des grandes coupures et des points d'eau. Nous avons aussi évoqué le nécessaire effort de pédagogie à produire en destination d'une population encore insuffisamment au fait du risque incendie, ou le nécessaire renforcement de la protection des habitations par un débroussaillage effectif autour des zones habitées, avec si besoin, de véritables interfaces entre forêt et zones urbanisées. Le guide du débroussaillage édité par la Région semble répondre, si l'on en juge par les nombreuses demandes qui nous sont adressées, à un réel besoin d'information. Mais cela ne suffit pas et nous incite au contraire à poursuivre notre réflexion et créer de nouveaux dispositifs de soutien aux collectivités pour donner notamment aux maires les moyens financiers qu'ils n'ont pas toujours pour procéder aux opérations de débroussaillage en lieu et place des propriétaires récalcitrants. J'avais émis la suggestion l'été dernier de créer un fond d'avance pour les communes, suggestion qui avait un temps retenu l'attention du Ministre de l'intérieur de l'époque qui avait repris à son compte cette proposition. Nous présenterons ce dispositif auquel l'Etat et les Départements pourront s'associer dès l'automne prochain.

Je ne saurais, et vous le comprendrez Monsieur le Préfet, terminer mon propos sans évoquer un point qui me semble fondamental et auquel est attaché notre population cette année plus que toute autre : celui de la surveillance préventive. Nous espérons que vous pourrez disposer dès les premiers signes de confirmation d'un état de sécheresse des colonnes préventives de renforts de sapeurs-pompiers et des moyens importants que l'armée tient à la disposition de notre population.

Je conclurai en mentionnant le dispositif expérimental que la Région a mis en place pour renforcer dès cet été la surveillance dans les massifs forestiers et qui donne une parfaite illustration de l'esprit qui guide notre action : Un esprit de solidarité en ne restant pas absent des problèmes que rencontre notre région, quand bien même cela ne relèverait pas strictement des compétences légales de la Région ; Un esprit de partenariat avec les acteurs de terrain, sapeurs-pompiers, comités feux de forêt, Office National des Forêts, communes ; Enfin une volonté d'efficacité et de respect des compétences de chacun en inscrivant ce dispositif dans le dispositif général de surveillance des forêts.

Soyons certains que ce n'est qu'au prix d'un partage et d'une mutualisation de nos connaissances que nous pourrons répondre durablement à ce fléau des incendies de forêt.

Je vous remercie. "

Michel VAUZELLE